



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 février 2023

Délibération n°23-009

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Adhésion aux accords-cadres « signalisation verticale » (directionnelle, de police, permanente et temporaire) métallique et plastique conclus par le GIP Approlys Centr'Achats

Date de la convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 7

Absents excusés : 7

Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme François THOMERE, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Youness ZELMAT donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à M. Brice RAVIER.

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Depuis juin 2017, la commune d'Amboise est membre d'Approlys Centr'Achats, Groupement d'Intérêt Public (GIP) exerçant l'activité de centrale d'achat. Elle peut donc y recourir pour un ou plusieurs segments d'achat potentiels, en fonction de l'opportunité du ou des besoins qu'il lui revient de satisfaire en vue de remplir ses missions de service public.

En conséquence, le GIP :

- passe et exécute des marchés pour ses besoins propres ;
- passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres ;
- passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres ;
- conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres ;
- passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres ;
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.) ;
- peut fournir à ses Membres, après décision du Conseil d'administration sur les modalités de mise en œuvre, une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.

A ce titre, Approlys Centr'Achats a conclu, en août 2022, les deux accords-cadres à bons de commande suivants :

N° de contrat	Libellé et contenu du contrat	Titulaire	Adhérents bénéficiaires au 23 août 2022
2022-01	<p>« Fourniture d'équipements de signalisation routière verticale permanente, police, directionnelle et temporaire en métal » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de signalisation métallique verticale permanente ou temporaire, de police, directionnelle ; - Prestations de dépose/pose de panneaux. Prestation de récupération de signalisation pour valorisation ; - Prestations de conseil, de dimensionnement, études et devis ; - Identification par marquage pour gestion informatique des panneaux 	AXIMUM (ex SES)	40
2022-02	<p>« Fourniture d'équipements de signalisation routière verticale permanente, police, directionnelle et temporaire en plastique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de signalisation plastique verticale permanente ou temporaire, de police, directionnelle. 	SODILOR	29

	-Prestation de récupération de signalisation pour valorisation. -Conseil technico-commercial		
--	--	--	--

Ces marchés, conclus pour une durée d'un an et renouvelables trois fois un an, comportent une clause dite « de réexamen », en vertu de laquelle la liste des membres bénéficiaires est mise à jour, un mois avant la date anniversaire de chacun des contrats, en vue de permettre notamment l'entrée de nouveaux adhérents bénéficiaires.

En plus d'offrir à leurs adhérents bénéficiaires un réel avantage lié à la massification de l'achat permettant d'obtenir des tarifs intéressants sur les fournitures, ces marchés comportent une dimension environnementale dans la mesure où ils prévoient la possibilité de reprise et de valorisation des déchets (mise à disposition d'une benne possible, acheminement aux centres de tri) ainsi que l'optimisation des livraisons et des emballages.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires Générales et Ressources Humaines le 23 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 33 voix POUR :

- d'adhérer à ces deux accords-cadres à compter de leur prochaine reconduction, soit le 23 août 2023.

POUR : 33 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Denis CHARBONNIER, M. Youness ZELMAT, Mme Katiana DAVEAU, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,

Marc LEONARD

L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD

Maire d'Amboise

Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise